

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 32
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-huit et le 4 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 28 juin, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, Mme NATHALIE GAUVRIT, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, Mme ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à Mme KATY COLDER), Mme MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), M. DOMINIQUE GIRONNET (Pouvoir donné à Mme MONIQUE GUEDES), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à Mme ELISABETH ATTELAN), Mme ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

Etait absent excusé :

Monsieur LAURENT ROUX a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/70

Objet : Convention de partenariat « Partir en Livre »

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2017-77 du Conseil Municipal du 12 juillet 2017 portant sur la convention de partenariat « Partir en Livre ».

Cette action partenariale, objet de la convention, se donne pour objectif de :

- Promouvoir la pratique de la lecture auprès de tous les publics, notamment les plus jeunes, les familles et les plus éloignés des pratiques de lecture.
- Valoriser les auteurs de jeunesse et leurs œuvres en partenariat avec les librairies indépendantes du territoire

En ce sens elle se caractérise par des actions visant à aller à la rencontre de ces publics et à leur proposer des médiations du livre et de la lecture en dehors des lieux culturels habituellement dédiés tels que les bibliothèques municipales, par la mise en place d'espaces de lecture, et la proposition d'ateliers et d'animations autour du livre de jeunesse dans l'espace public (parcs, jardins, places etc.) et sur les lieux de vacances et de loisirs des habitants (centres de loisirs, villages d'été, piscines, etc.).

En tant qu'organisateur, la commune de L'Union assurera le service général des espaces de lecture et animations proposées.

La commune de L'Union met à disposition le matériel et le personnel technique nécessaire à l'exclusion du matériel mis à sa disposition par Toulouse Métropole.

La commune de L'Union s'engage à assurer auprès des publics la gratuité des actions réalisées dans le cadre du partenariat faisant l'objet de la présente convention.

La commune de L'Union s'engage à assurer la médiation et la communication des actions décrites ci-dessus auprès des habitants, par tous les moyens à sa disposition (affichage, distribution de programme, annonce sur ses supports municipaux papier et numérique, site internet, etc.)

Elle s'engage enfin à assurer la promotion de la sélection de livres de jeunesse réalisée par les bibliothèques et librairies partenaires de *Partir en livre* associées pour les enfants et leurs parents. Dans la mesure de ses moyens, elle s'engage à permettre la découverte de ces livres auprès de ses habitants lors des actions qu'elle met en œuvre.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Renouveler le partenariat avec Toulouse Métropole et la Bibliothèque « Plaisir de Lire »
- L'autoriser à signer la convention de partenariat culturel avec Toulouse Métropole et la bibliothèque « Plaisir de Lire »

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De renouveler le partenariat avec Toulouse Métropole et la Bibliothèque « Plaisir de Lire »,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat culturel avec Toulouse Métropole et la bibliothèque « Plaisir de Lire ».

- Transmis le 10 JUIL. 2018

- Affiché le 10 JUIL. 2018

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

